St Gilles Gillis

1060

COMMUNE DE SAINT-GILLES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME BONUS PRECOMPTE IMMOBILIER. EXERCICE 2022.

A déposer **(sur rendez-vous)** ou renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à la cellule taxes et primes de l'Administration communale de Saint-Gilles, Hôtel de Ville (Bureau 18), Place Maurice Van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles.

Téléphone : **02/563.11.62 -** Fax : **02/536.03.73** - E-mail : **Prime.sociale1060@stgilles.brussels**

Le(s) soussigné(s)
M.....et Mme .....

N° de Registre National : .....

Domicilié(s) .....

Numéro de téléphone ..... Email .....

Soumis à l'impôt des personnes physiques à Saint-Gilles, titulaire(s) d'un droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un seul bien immeuble situé à 1060 Saint-Gilles et occupant ce bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de tout droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un autre bien immeuble situé en Belgique et de tout droit réel sur un autre bien à l'étranger, **déclare(nt) sur l'honneur que :**

1) IL(S)/ELLE(S) N'EST (NE SONT) TITULAIRE(S) D'AUCUN DROIT REEL SUR UN BIEN IMMEUBLE AL'ETRANGER.

2) IL(S)/ELLE(S) EST (SONT) TITULAIRE(S) D'UN DROIT DE PROPRIETE OU D'USUFRUIT OU D'EMPHYTEOSE SUR UN SEUL BIEN IMMEUBLE EN BELGIQUE, SITUE A SAINT-GILLES ET QU'IL(S)/ELLE(S) L'OCCUPE(NT) PERSONNELLEMENT ET ENTIEREMENT, A L'EXCLUSION DE TOUTE LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE TOUT OU PARTIE DE CE BIEN.
OU QUE SON/LEUR AUTRE(S) BIEN(S) SOI(ENT) CONFIE(S) EN GESTION A UNE AGENCE IMMOBILIERRE SOCIALE.

Il(s) sollicite(nt) par la présente l'octroi de la prime bonus précompte immobilier pour l'exercice **2022.**

Fait à Saint-Gilles, le

Signature du (des) requérant(s)

PRIME A VERSER AU COMPTE FINANCIER N° .....
Ouvert au nom de .....

LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS FIGURANT AU VERSO DE LA PRESENTE

Service Recouvrement – Cellule Taxes et Primes Département des Finances communales

La prime bonus précompte immobilier : Pour qui ? Comment ?

La prime bonus précompte immobilier, instaurée en 2016, a été renouvelée pour l'année 2022 par le Conseil communal du 23 décembre 2021. Celle-ci s'adresse aux propriétaires saint-gillois qui occupent personnellement et entièrement leur unique propriété, et est destinée à compenser, sous certaines conditions, l'augmentation dutaux des centimes additionnels communaux au précompte immobilier (passage de 2680 à 3050) de laquelle doit être déduite la diminution du taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (passage de7% à 6.30%).

Qui peut bénéficier de cette prime en 2022 ?

La personne physique soumise à l'impôt des personnes physiques à Saint-Gilles, dont le revenu globalement imposable du ménage n'excède pas 75.000, 00 EUR.

Quand introduire la demande de prime en 2022 ?

La demande de prime ne pourra être valablement introduite que dans les 3 mois de la réception de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier de l'exercice 2022.

Quel est le montant de la prime en 2022 ?

Elle sera égale à la différence entre le montant d'impôt supplémentaire qui découle de l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier réalisée en 2020 (passage de 33,50 % soit 2680 additionnels en 2015 à 38,125 % soit 3050 additionnels à partir de 2020), et le montant d'impôt économisé qui découle de la diminution des centimes additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques réalisée en 2020 (passage de 7 % en 2015 à 6,30 % à partir de 2020).
Son montant sera toutefois limité dans tous les cas à 200,00 EUR maximum. Les primes inférieures à 10,00 EUR ne seront pas octroyées.

Quels documents à joindre impérativement à la demande de prime pour 2022 ?

1) Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé (le formulaire sera disponible sur le site de la commune, ou directement dans les locaux de l'Hôtel de Ville – Cellule Taxes et Primes - guichet 18).

2) Une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier (exercice d'imposition 2022).

3) Une preuve de paiement du précompte immobilier (extrait de compte, copie-écran de la preuve de paiement sur la plateforme « PC Banking » du site internet de votre banque).

4) Une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière d'impôt des personnes physiques accompagnée du détail du calcul (exercice d'imposition 2021 – revenus de 2020).

LE CAS ECHEANT

5) Une attestation de l'Agence Immobilière Sociale par laquelle il est reconnu que le bien du demandeur fait partie de leur gestion et la date de début de cette gestion.

(NB : AUCUNE PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS DEMANDES NE SERA FOURNIE PAR L'ADMINISTRATION)

Estimation du montant ?

Afin d'avoir une idée du montant de la prime auquel vous pourriez prétendre, vous avez la possibilité de le calculer via une feuille de calcul Excel disponible sur le site internet de la Commune dans la rubrique : Services/ aides/primes /primes/ prime bonus précompte immobilier.

Plus d'informations ?

En vue de vous aider dans vos démarches, une permanence est organisée, à partir du 06 juin 2022 jusqu'au 23 décembre 2022 inclus, au guichet 18 de l'Hôtel de ville, tous les lundis et jeudis de 8h à 12h sur rendez-vous à convenir par mail (prime.sociale1060@stgilles.brussels) ou par téléphone (02/563.11.62).